



Assemblée générale

Distr. générale
11 juillet 2002
Français
Original: anglais

Cinquante-septième session

Point 91 de la liste préliminaire*

Mise en oeuvre de la première Décennie des Nations Unies pour l'élimination de la pauvreté (1997-2006)

Mise en oeuvre de la première Décennie des Nations Unies pour l'élimination de la pauvreté (1997-2006)

Rapport du Secrétaire général**

Résumé

Le présent rapport fait suite à la résolution 56/207 de l'Assemblée générale par laquelle celle-ci priait le Secrétaire général de lui présenter, à sa cinquante-septième session, un rapport détaillé comportant une évaluation des progrès accomplis vers la réalisation des objectifs de la première Décennie des Nations Unies pour l'élimination de la pauvreté, et notamment des pratiques optimales adoptées, des enseignements tirés et des obstacles rencontrés, et vers celle des objectifs en matière de réduction de la pauvreté fixés pour 2015, ainsi que des recommandations quant aux mesures supplémentaires à prendre en vue d'atteindre ces derniers objectifs, accompagnées d'un recensement des ressources nécessaires et des sources de financement possibles.

Le rapport conclut que le bilan des progrès réalisés en matière de réduction de la pauvreté est contrasté aux niveaux des régions et des pays et que si le rythme actuel de progression se maintient, de nombreux pays, notamment d'Afrique subsaharienne, n'atteindront probablement pas l'objectif de réduction de la pauvreté fixé pour 2015. Il devrait en être de même pour les autres objectifs de développement relatifs à la pauvreté énoncés dans la Déclaration du Millénaire.

* A/57/50/Rev.1

** La présentation du présent rapport a été retardée afin de pouvoir intégrer les résultats de consultations tenues au sein de l'Organisation.



Le rapport passe brièvement en revue un certain nombre de pratiques optimales et d'enseignements tirés de l'expérience dans le domaine de la lutte contre la pauvreté, y compris les principaux obstacles auxquels doivent faire face les pays. Il met l'accent sur l'amélioration de la situation concernant l'aide publique au développement (APD) mais également sur la nécessité de remédier à l'insuffisance des ressources financières dont disposent les pays pour réaliser les objectifs de développement du Millénaire. Il indique, pour conclure, que les progrès en direction de ces objectifs ont été inégaux et qu'aux rythmes actuels, la plupart de ces derniers ne seront pas atteints d'ici à 2015 dans plusieurs régions du monde, notamment en Afrique subsaharienne. Les approches et stratégies qui ont fait leurs preuves et peuvent être utilisées pour faire face à de nombreuses difficultés permettent un certain optimisme. Il faudrait toutefois qu'elles soient diffusées et accessibles rapidement à une plus grande échelle. Il est également essentiel de créer un environnement économique international propice à l'élimination de la pauvreté.

Table des matières

	<i>Paragraphes</i>	<i>Page</i>
I. Aperçu général des progrès réalisés en vue de l'élimination de la pauvreté.	1–12	3
II. Obstacles, pratiques optimales et enseignements tirés	13–46	7
III. Ressources financières à allouer à l'élimination de la pauvreté.	47–59	14
IV. Conclusion	60–63	16

I. Aperçu général des progrès réalisés en vue de l'élimination de la pauvreté

1. Le présent rapport doit être lu concurremment avec les rapports suivants du Secrétaire général : Application de la Déclaration du Millénaire adoptée par l'Organisation des Nations Unies (A/57/270); Application et suivi intégrés et coordonnés des résultats des grandes conférences et réunions au sommet organisées sous l'égide de l'Organisation des Nations Unies, y compris le Sommet du Millénaire (A/57/75-E/2002/57); *Rapport de la Conférence internationale sur le financement du développement (Monterrey (Mexique), 18-22 mars 2002)*¹; Suite donnée au Sommet mondial pour le développement social et à la vingt-quatrième session extraordinaire de l'Assemblée générale (A/57/115); Système financier international et développement (A/57/151); et Mise en valeur des ressources humaines, notamment dans le domaine de la santé et de l'éducation, et sa contribution au développement (E/2002/46).

2. Le bilan des progrès réalisés en direction des buts fixés dans le cadre de la première Décennie des Nations Unies pour l'élimination de la pauvreté et des objectifs de développement énoncés dans la Déclaration du Millénaire, qui consistent notamment à réduire de moitié, entre 1990 et 2015, la proportion de la population mondiale dont le revenu est inférieur à un dollar par jour, est contrasté; un certain nombre de pays et de régions sont sur la bonne voie tandis que d'autres ont pris du retard. Les progrès réalisés en direction des objectifs assortis de délais² portant sur les autres aspects de la lutte contre la pauvreté sont également mitigés; quelques pays sont, en effet, bien partis pour atteindre certains des objectifs mais aucun objectif ne sera probablement atteint par tous les pays au rythme actuel de progression au niveau mondial. Le retard pris par certains pays peut être attribué, notamment, à l'insuffisance de leurs ressources et à l'inefficacité des dépenses publiques, au lourd fardeau de la dette, à un manque d'accès aux marchés des pays développés et au niveau peu élevé de l'APD.

3. D'après les estimations de la Banque mondiale pour la période allant de 1990 à 1999, le nombre total de personnes vivant dans une pauvreté extrême a reculé d'environ 125 millions et la part de la population dont le revenu était inférieur à un dollar par jour est passée de 29 % à 22,7 % (voir tableau ci-après). Toutefois, cette réduction de la pauvreté dans le monde est attribuable en grande partie aux progrès réalisés en Asie de l'Est, où la proportion de personnes vivant avec moins d'un dollar par jour est tombée de 27,6 % à 14,2 %. En Asie du Sud, bien que la proportion de personnes pauvres soit passée de 44 % à 36,9 %, le nombre de pauvres reste pratiquement inchangé en raison, essentiellement, de la croissance démographique. L'Afrique subsaharienne présente le taux le plus élevé de personnes vivant dans une pauvreté extrême et malgré un léger recul de l'indice numérique de pauvreté, le nombre de personnes vivant dans une pauvreté extrême continue d'augmenter. En Europe de l'Est et en Asie centrale, le nombre de personnes vivant avec moins de 2 dollars par jour – qui constitue un seuil de pauvreté plus approprié pour la population de la région – a plus que doublé dans les années 90.

Population vivant avec moins d'un dollar par jour et indice numérique de pauvreté dans les pays en développement et les pays en transition pour certaines années, 1990-2015

Région	Nombre de personnes vivant avec moins d'un dollar par jour (en millions) ^a		
	1990	1999	2015 ^c
Asie de l'Est et Pacifique	452	260	59
(à l'exclusion de la Chine)	(92)	(46)	(6)
Europe orientale et Asie centrale	7	17	4
Amérique latine et Caraïbes	74	77	60
Moyen-Orient et Afrique du Nord	6	7	6
Asie du Sud	495	490	279
Afrique subsaharienne	242	300	345
Total	1 276	1 151	753
Total, à l'exclusion de la Chine	916	936	700

Région	Indice numérique de pauvreté (en pourcentage) ^b		
	1990	1999	2015 ^c
Asie de l'Est et Pacifique	27,6	14,2	2,8
(à l'exclusion de la Chine)	(18,5)	(7,9)	(0,9)
Europe orientale et Asie centrale	1,6	3,6	0,8
Amérique latine et Caraïbes	16,8	15,1	9,7
Moyen-Orient et Afrique du Nord	2,4	2,3	1,5
Asie du Sud	44,0	36,9	16,7
Afrique subsaharienne	47,7	46,7	39,3
Total	29,0	22,7	12,3
Total, à l'exclusion de la Chine	28,1	24,5	14,8

Source : Banque mondiale, *Perspectives économiques et pays en développement, 2002* (Washington, 2001), tableau 1.8.

^a Montant exprimé en termes de parité du pouvoir d'achat en 1993. Les chiffres sont calculés à partir des données obtenues pour les pays de la région considérée dans lesquels au moins une enquête a été réalisée au cours de la période 1985-1999.

^b L'indice numérique de pauvreté correspond au pourcentage de la population vivant au-dessous du seuil de pauvreté.

^c Prévisions.

4. Si l'on se fie aux résultats observés au cours des années 90, la région de l'Asie de l'Est et du Pacifique est sans doute celle qui est la mieux placée pour atteindre l'objectif consistant à réduire de moitié le nombre de personnes vivant dans une pauvreté extrême d'ici à 2015. La progression des autres régions est plus lente, et il faudrait déployer des efforts concertés en vue d'intensifier la lutte contre la pauvreté si l'on veut atteindre cet objectif en temps voulu.

5. Afin de réduire la pauvreté extrême de moitié d'ici à 2015, le produit intérieur brut (PIB) moyen par habitant dans les pays en développement doit progresser à un rythme de 3,6 % par an, ce qui ne sera vraisemblablement pas le cas dans toutes les régions³. Ainsi, avec une prévision de croissance du PIB moyen par habitant s'élevant à 1,5 % par an pour la période 2005-2015, l'Afrique subsaharienne ne sera pas en mesure d'atteindre les objectifs fixés en matière de réduction de la pauvreté, et le nombre absolu de pauvres dans la région continuera d'augmenter. L'élimination de la pauvreté passe notamment par une croissance soutenue à long terme. Bien que les indicateurs en matière de pauvreté aient évolué au cours des 10 dernières années, il n'en reste pas moins que toute analyse doit tenir compte de l'absence de données récentes concernant un certain nombre de pays, notamment d'Afrique. Par ailleurs, si les changements escomptés en matière de réduction des écarts de revenus ne se produisent pas, les prévisions relatives à la réduction de la proportion de pauvres pourraient s'en ressentir profondément.

6. Selon les estimations de l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO), la faim a reculé au cours des années 90 dans les pays en développement, où le nombre de personnes sous-alimentées a diminué d'environ 39 millions et le nombre d'enfants confrontés au même problème de 24 millions. Toutefois, près des deux tiers de ces pays ont indiqué que la situation dans ce domaine n'avait pas évolué ou s'était détériorée. Au cours de la même période, le nombre de personnes sous-alimentées en Afrique subsaharienne a augmenté de 26 millions et le nombre d'enfants souffrant de malnutrition s'est également accru. D'une manière générale, on continue d'observer des écarts importants entre les enfants des zones rurales et ceux des zones urbaines en matière de malnutrition et, en moyenne, la proportion d'enfants présentant une insuffisance pondérale est une fois et demie supérieure dans les zones rurales. Aux taux de progression actuels, l'objectif consistant à réduire de moitié la proportion de personnes souffrant de la faim d'ici à 2015 sera vraisemblablement atteint dans certaines régions mais pas dans d'autres. Certaines sous-régions, notamment l'Afrique subsaharienne, n'atteindront sans doute pas cet objectif même si quelques pays qui en font partie y parviennent.

7. La proportion de personnes ayant accès à de l'eau potable est passée de 77 % à 82 % au cours des 10 dernières années. Toutefois, en Afrique subsaharienne, plus de 40 % de la population en reste privée. Les zones rurales sont généralement défavorisées par rapport aux zones urbaines dans ce domaine. Les écarts les plus marqués entre zones rurales et urbaines sont enregistrés en Afrique subsaharienne où, en moyenne, 45 % de la population rurale a accès à de l'eau potable contre 83 % de la population urbaine. Des écarts importants sont également constatés en Amérique latine et en Asie de l'Est. Cependant, si le taux de progression actuel se maintient globalement, l'objectif concernant l'accès à de l'eau potable énoncé dans la Déclaration du Millénaire semble réalisable.

8. En 2000, le taux de mortalité moyen des enfants âgés de moins de 5 ans était 10 fois plus élevé dans les pays en développement que dans les pays développés. En Afrique subsaharienne, où ce taux est le plus important, il n'a diminué que de 3 % au cours des 10 dernières années. La lenteur des progrès peut être attribuée, en partie, au taux élevé de transmission du VIH de la mère à l'enfant dans certains pays d'Afrique subsaharienne durement frappés par l'épidémie de sida mais, en règle générale, elle est le résultat de l'inefficacité des mesures prises en vue de réduire la

malnutrition et la mortalité des enfants causée par des maladies diarrhéiques, la pneumonie, des maladies contre lesquelles il existe un vaccin ou le paludisme.

9. Des progrès ont été réalisés sur la voie de l'universalisation de l'enseignement primaire d'ici à 2015, comme en témoignent les quelque 82 millions d'enfants supplémentaires scolarisés dans les écoles primaires entre 1990 et 1998. Bien que les taux nets d'inscription scolaire dans l'enseignement primaire aient augmenté dans les pays en développement, les résultats obtenus demeurent inégaux. Les pays d'Afrique subsaharienne, notamment, ont pris du retard par rapport aux autres pays en développement. Les disparités entre les sexes en ce qui concerne les inscriptions scolaires ont diminué mais les filles des pays en développement restent encore défavorisées dans l'enseignement tant primaire que secondaire. De nombreux pays en développement devront encore déployer des efforts importants en vue de parvenir à l'universalisation de l'enseignement primaire et d'éliminer les disparités entre les sexes.

10. La promotion de l'égalité entre les sexes dans le milieu professionnel et l'émancipation économique des femmes contribuent de manière non négligeable à faire reculer la pauvreté. Selon les estimations de l'Organisation internationale du Travail (OIT), la proportion de femmes dans la main-d'oeuvre salariée dans les secteurs non agricoles a augmenté dans presque tous les pays à l'examen entre 1990 et 2000. En 2000, elle s'élevait à 50 % dans les pays en transition, à 40 % dans les pays en développement de la région Asie-Pacifique et entre 35 % et 50 % en Amérique latine et dans les Caraïbes. Pour ce qui est de l'Afrique, elle variait considérablement, allant de 11 % au Tchad à 40 % au Botswana.

11. C'est dans les taudis sordides des zones urbaines que les effets de la pauvreté extrême se font le plus ressentir. Le problème du manque de logements adéquats demeure l'un des plus urgents en termes de lutte contre la pauvreté extrême, en particulier dans les zones urbaines des pays en développement. En 2001, un tiers de la population urbaine mondiale, soit 837 millions de personnes, vivait dans un taudis. À en juger par l'augmentation rapide du nombre de personnes vivant dans les taudis des zones urbaines des pays en développement, ce phénomène devrait encore s'aggraver dans ces zones déjà très sensibles. En Afrique, où on estime que 56 % de la population urbaine vit dans un taudis, la situation pourrait devenir très grave à moins que des mesures radicales ne soient mises en oeuvre. Au vu de l'évolution actuelle de l'urbanisation dans le monde, on estime que 55,7 % de la population mondiale vivra en milieu urbain d'ici à 2020. Faute d'une action ciblée, les populations des taudis continueront donc de s'accroître.

12. On recensait environ 40 millions de personnes séropositives dans le monde à la fin de 2001. Dans la seule Afrique subsaharienne, 2,3 millions de décès étaient dus au VIH/sida cette année-là, et le taux de prévalence parmi la population adulte s'est élevé à 8,4 % et a même atteint plus de 30 % dans certaines zones. C'est en Europe de l'Est et en Asie centrale que la progression du virus est la plus rapide; quelque 250 000 personnes supplémentaires auraient été infectées en 2001, ce qui a porté à 1 million le nombre de personnes séropositives dans ces régions. Dans de nombreux endroits du monde, les jeunes adultes sont particulièrement exposés au virus, un tiers des personnes vivant avec le VIH/sida étant âgées de 15 à 24 ans. En Afrique subsaharienne, les adolescentes représentent une population à haut risque; en effet, plus des deux tiers des personnes âgées de 15 à 19 ans qui contractent le virus sont de sexe féminin et plus de 8 % des jeunes femmes de la sous-région sont

actuellement séropositives contre 4 % des jeunes hommes. Les programmes de prévention ont contribué à inverser les tendances observées parmi les jeunes adultes dans certains pays. C'est ainsi qu'en Ouganda, le taux de prévalence du VIH parmi les filles enceintes de 15 à 19 ans est tombé de 22 % en 1990 à 8 % en 2000.

II. Obstacles, pratiques optimales et enseignements tirés

13. Obstacles à l'élimination de la pauvreté, pratiques optimales et enseignements tirés sont étroitement imbriqués. Pour surmonter les obstacles qui se dressent, diverses méthodes sont essayées qui débouchent sur la mise au point de pratiques optimales et c'est ce processus qui permet souvent de tirer certains enseignements.

14. Nombre d'obstacles à l'élimination de la pauvreté sont liés à la situation politique, économique et sociale d'un pays donné à un moment donné. Le présent rapport ne peut toutefois prétendre procéder à un tour d'horizon tenant compte de toutes les différences régionales et nationales qui définissent les divers types d'obstacles à l'élimination de la pauvreté.

15. Il existe un nombre très important et toujours plus étoffé d'ouvrages sur les pratiques optimales et les enseignements tirés en faveur de la réduction de la pauvreté sous tous ses aspects. Le présent rapport ne pourra cependant fournir qu'un nombre limité d'exemples d'expériences menées de par le monde. Le chapitre II du rapport doit être lu en même temps que le rapport détaillé sur la mise en oeuvre des résultats du Sommet mondial pour le développement social (A/AC.253/13-E/CN.5/2000/2) qui fait le bilan des expériences menées par les pays dans le domaine de l'élimination de la pauvreté, notamment les pratiques optimales, les enseignements tirés et les obstacles rencontrés.

16. L'expression « pratique optimale » est de plus en plus utilisée pour désigner des solutions novatrices aux problèmes du secteur public. Les pratiques optimales se fondent sur ce qui fait ses preuves. Elles sont promues et utilisées pour améliorer l'action des gouvernements, sensibiliser les décideurs de tous niveaux et l'opinion publique aux solutions potentielles aux problèmes socioéconomiques et environnementaux globaux; et mettre en commun acquis, compétences et données d'expérience par le biais de la création de réseaux et de l'acquisition de connaissances. Pour qu'une activité constitue une pratique optimale, il faut qu'elle puisse être reproduite, débouche sur un certain nombre d'idées et contribue à l'élaboration de politiques. Il est nécessaire toutefois de faire preuve de prudence lorsqu'on adopte des pratiques optimales car elles ne sont pas forcément adaptées à toutes les situations et ont parfois besoin d'être modifiées pour tenir compte de la situation sociale, économique, culturelle et historique d'un pays. De manière générale, les pratiques optimales liées à la pauvreté et à l'exclusion sociale se doivent d'être novatrices et de proposer des solutions nouvelles et créatives à des problèmes communs. Il leur faut pouvoir changer la donne en ayant un impact positif et concret sur les conditions ou la qualité de vie des individus, groupes ou collectivités concernés et le cadre dans lequel ils évoluent; avoir des effets durables, notamment pour ce qui est de la contribution des participants, et servir d'inspiration et de modèle pour l'élaboration de politiques et d'initiatives ailleurs.

17. Pour constituer une pratique optimale, une activité doit être évaluée sur le plan de l'innovation, du succès et de la durabilité aussi bien par les experts que par les individus concernés⁴. En tant que modèle, il importe que les informations la

concernant soient facilement accessibles. Plusieurs bases de données recensent déjà les pratiques optimales, notamment celles établies par l'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture (UNESCO) et le Centre des Nations Unies pour les établissements humains (Habitat). Les pratiques optimales ou ayant fait leurs preuves sont examinées et diffusées dans, par exemple, les documents de la Banque mondiale et du Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD) ainsi que lors de leurs réunions régionales.

18. Un cadre économique porteur est essentiel au développement et à l'élimination de la pauvreté. Il existe toutefois un certain nombre d'obstacles économiques⁵, comme le sous-développement des systèmes financiers, l'effondrement des marchés ou leur absence, l'instabilité macroéconomique et la faiblesse des infrastructures, susceptibles d'empêcher une économie de croître suffisamment rapidement pour permettre l'élimination de la pauvreté et le développement social et renforcer les capacités humaines. L'instabilité macroéconomique, par exemple, se traduit par des taux de croissance peu élevés et est lourde de conséquences pour les pauvres, en particulier lorsque l'inflation érode les salaires et les ressources des pauvres plus que de tout autre groupe social. Il est essentiel à cet égard de mettre au point des politiques macroéconomiques appropriées visant à instaurer un cadre national porteur permettant de mobiliser les ressources nationales, d'accroître la productivité, de lutter contre la fuite des capitaux, d'encourager le secteur privé et d'attirer et d'utiliser à bon escient les investissements et l'aide internationaux. Il convient, en outre, de procéder à une réforme financière et d'adopter des mesures au niveau microéconomique si l'on veut mobiliser l'énergie et la capacité productive des pauvres. L'une des pratiques optimales en matière de réduction de la pauvreté est la promotion du microfinancement.

19. La Grameen Bank est un exemple de type de microfinancement⁶ fort utile qui est le fruit d'un projet de recherche mené au Bangladesh par Muhammad Yunus. Dans son projet, ce dernier a étudié la possibilité de mettre au point un système de crédit bancaire destiné aux pauvres vivant en zone rurale. Le projet pilote ayant remporté un vif succès, la Grameen Bank a pris racine dans à plusieurs autres districts du pays. En octobre 1983, l'État a officiellement fait de la Grameen Bank une banque indépendante. La banque est la propriété des pauvres vivant en zone rurale aux besoins desquels elle répond.

20. Un autre exemple récent de pratique optimale à cet égard a été la création de débouchés en Bosnie-Herzégovine grâce au microfinancement. En décembre 1996, le Gouvernement de la Bosnie-Herzégovine et l'Association internationale de développement ont mis au point le Projet en faveur des initiatives locales (microfinancement) afin de créer des institutions de microfinancement susceptibles de prêter de l'argent et de fournir d'autres services commerciaux à des petits entrepreneurs. En février 2001, près de 74 000 prêts avaient été octroyés à ces derniers sur tout le territoire de la Bosnie-Herzégovine, créant ou soutenant quelque 100 000 emplois. Les femmes constituent près de la moitié de l'ensemble des emprunteurs et un quart des prêts ont bénéficié aux personnes déplacées ou aux réfugiés rentrant chez eux. Le taux de remboursement est d'environ 98,5 %.

21. L'un des enseignements à tirer de ces exemples est qu'il importe, pour parvenir au développement économique et social, de mettre sur pied et de promouvoir des institutions financières qui permettent aux pauvres de créer des débouchés aussi bien pour eux-mêmes que pour leur communauté. Les pauvres sont

confrontés à d'importants obstacles lorsqu'ils doivent sortir de la misère, notamment le manque d'accès aux moyens financiers, et ces initiatives leur permettent de progresser plus durablement sur le plan économique et social.

22. Les obstacles d'ordre social peuvent également constituer de graves entraves pour ce qui est du développement économique et de l'élimination de la pauvreté. Les plus importantes d'entre elles sont la croissance démographique et le manque d'accès à l'éducation et aux soins de santé.

23. Les ressources humaines déterminent dans une large mesure le type et le rythme de développement économique; c'est ainsi qu'une main-d'oeuvre peu éduquée limite l'accroissement de la productivité et de la compétitivité et ralentit la croissance économique. En outre, la pauvreté empêche les familles d'envoyer leurs enfants à l'école et l'accroissement rapide de la population renforce l'éparpillement des ressources consacrées à l'éducation ce qui en diminue l'efficacité. Ces deux facteurs limitent l'accès à l'éducation

24. Dans de nombreux pays en développement, la population croît plus vite que les capacités de la société de fournir l'éducation et les compétences nécessaires à une amélioration de la croissance économique. L'accroissement rapide de la population influe négativement sur la croissance des revenus par habitant, en particulier de ceux qui sont déjà pauvres, vivent dans les zones rurales ou dépendent de l'agriculture. Il requiert en outre des gouvernements qu'ils investissent dans l'éducation et les services sanitaires afin de répondre aux besoins d'une population en pleine croissance, en particulier les jeunes.

25. L'amélioration du taux de scolarisation des filles constitue une pratique optimale importante pour surmonter cet obstacle. Un certain nombre d'interventions, du côté aussi bien de la demande que de l'offre, ont permis d'améliorer la fréquentation scolaire des filles dans un certain nombre de pays. Au Bangladesh, un programme d'allocations d'études a été créé en 1982 afin de décharger les filles fréquentant l'école secondaire de diverses dépenses⁷. Le taux d'inscription a augmenté de manière importante dans la zone où était mené le projet pilote, passant de 27 à 44 % en cinq ans, dans les années 80, soit plus du double de la moyenne nationale. Compte tenu du succès de ce programme, le Gouvernement bangladais a lancé en 1994 un projet d'aide à la scolarisation des filles dans le secondaire, qui a été soutenu par l'Association internationale de développement; en 2002, la deuxième phase de ce projet a bénéficié de 120,9 millions de dollars de crédits de la Banque mondiale afin de contribuer à l'amélioration aussi bien de la qualité de l'éducation secondaire des filles vivant dans les zones rurales du Bangladesh que de l'accessibilité de l'enseignement.

26. Un programme similaire a été mis en oeuvre en 1997 au Mexique dans le cadre d'un programme multisectoriel global de réduction de la pauvreté. Les familles pauvres ont reçu une aide financière pour chaque enfant de moins de 18 ans scolarisé (entre la troisième année d'école primaire et la troisième année d'école secondaire). L'aide a été légèrement plus importante pour les filles que pour les garçons. Ce programme a fait augmenter les taux d'inscription à tous les niveaux, en particulier lors de la transition entre le primaire et le secondaire pendant laquelle un grand nombre d'enfants ont habituellement tendance à quitter l'école.

27. Au Pakistan, plusieurs projets pilotes ont été lancés pour améliorer le taux de scolarisation des filles au Baluchistan, la province la plus vaste mais la moins

peuplée du pays⁸. L'un de ces projets prévoyait l'octroi de subventions à des entités privées ou à des organisations non gouvernementales pour qu'elles ouvrent des écoles primaires dans les quartiers pauvres de Quetta, la capitale du Baluchistan; les subventions gouvernementales étaient liées au nombre de fillettes inscrites. Cette initiative a permis à davantage de filles et de garçons vivant dans les bidonvilles d'être scolarisés. Un projet similaire a été lancé dans les zones rurales du Baluchistan.

28. Pour ce qui est des enseignements tirés, l'éducation des femmes est peut-être actuellement le moyen le plus efficace de faciliter le développement social. Une mère éduquée aura moins d'enfants et prendra mieux soin de ceux qu'elle a, leur apprenant l'hygiène de base et les encourageant à fréquenter l'école. Elle sera également plus productive sur les terres familiales et aura davantage de chances de trouver un emploi extérieur.

29. Bien que l'éducation et la mise en valeur des ressources humaines constituent des éléments cruciaux de toute stratégie d'élimination de la pauvreté, la création et la mise en valeur de capacités durables ne s'arrêtent pas là. Elles passent par un processus intégré de renforcement des capacités des individus, organisations, institutions, décideurs, et de fait, du pays dans son ensemble, d'atteindre les objectifs prioritaires de développement qui ont été fixés. L'intérêt d'éduquer et de former de nombreux individus restera limité si le cadre politique et institutionnel dans lequel ces individus vivent et travaillent est tel qu'ils ne peuvent utiliser leurs compétences de façon productive.

30. Afin de pallier l'insuffisance des ressources humaines qualifiées dans de nombreux pays en développement, la priorité a été accordée à l'assistance technique. Toutefois, dans de nombreux cas, cette assistance n'a été fournie qu'à court terme et ne s'est donc pas inscrite dans la durée. Une assistance technique et un renforcement des capacités à plus long terme s'imposent pour accroître l'efficacité des projets. C'est pourquoi il faut renforcer les capacités, la supervision et l'évaluation pour améliorer la conception et la mise en oeuvre des projets.

31. Les obstacles politiques – notamment le sous-développement des institutions, la mauvaise gouvernance ou une intervention excessive de l'État dans l'économie – peuvent avoir la même incidence sur le développement que les obstacles économiques et sociaux. Dans nombre de pays en développement, les institutions publiques sont inefficaces ou faibles, quand elles existent. Même dans les pays dotés des institutions indispensables, la mauvaise gouvernance limite considérablement l'efficacité du Gouvernement et peut conduire à l'adoption de politiques non viables, notamment économiques, entraver la croissance économique et favoriser la corruption. La corruption généralisée et le développement de l'économie souterraine ont provoqué une baisse des recettes fiscales et, partant, des ressources consacrées au développement social. Il est possible d'éliminer ce type d'obstacles politiques en recourant aux meilleures pratiques, telles que l'autonomisation des populations dans le cadre d'un développement réalisé sous l'impulsion des communautés.

32. Le Programme d'allègement de la pauvreté rurale du nord-est du Brésil, qui était à l'origine un programme de développement rural intégré administré par le Gouvernement central est devenu un programme communautaire destiné aux communautés les plus démunies en faisant participer ces dernières à la prise de décisions décentralisée et en réduisant le rôle des organismes publics. Les fonds sont versés directement aux communautés qui sont responsables des

investissements. On estime qu'actuellement 93 % des ressources affectées aux programmes de développement rural atteignent les communautés, contre 40 % dans le cadre des programmes précédents, et 20 % dans le cadre du premier programme de développement rural intégré.

33. Dans le cadre du Programme de réintégration sociale soutenu par l'IDA, des dons sont octroyés directement aux communautés urbaines et rurales. Celles-ci font un choix parmi les diverses interventions auxquelles elles peuvent prétendre en matière d'infrastructures sociales et économiques. Les évaluations de l'impact des interventions précédentes ont montré que les écoles et les centres de santé financés par des dons obtenaient de meilleurs résultats que des établissements analogues dont le financement ne mettait pas à contribution les communautés. Les enseignants et les agents de santé étaient plus assidus dans les établissements financés par des dons; l'infrastructure matérielle y était de meilleure qualité; et les installations plus souvent utilisées par les membres de la communauté, qui étaient plus enclins à payer les frais de scolarité et à établir des comités d'entretien des centres de santé⁹.

34. Un autre exemple d'initiative est le deuxième Projet pour la santé, la population et les eaux en milieu rural du Mali, qui vise à améliorer la prestation de services de santé dans les campagnes, en partenariat avec les communautés locales et l'UNICEF. En 1998, près de 300 nouveaux centres de santé communautaires avaient été construits. La part de la population vivant dans un périmètre de 15 kilomètres autour d'un établissement sanitaire, qui était de 17 % en 1995, est passée à 39 % en 1998. Des comités de gestion communautaires ont été établis afin de contrôler la gestion de certains centres de consultation dont le personnel était toutefois employé par l'État. Les médicaments génériques sont désormais disponibles à grande échelle et les centres de santé communautaires sont à même de couvrir les frais récurrents afférents à la vente de médicaments¹⁰.

35. En 1998, le Gouvernement indonésien a lancé un projet de développement communautaire visant à soutenir la décentralisation par le transfert direct de fonds publics aux sous-districts (*kecamatan*). Le projet a permis à la population de choisir d'utiliser les fonds pour des « biens collectifs » tels que des projets d'infrastructures (routes, ponts, réseaux d'irrigation, marchés) ou de les placer dans des « fonds autorenouvelables » devant être remboursés avec intérêt, afin d'entreprendre des activités créatrices d'emplois à petite échelle. Au début de 2001, 10 000 villages recevaient des fonds qui ont permis de construire 1 000 kilomètres de routes et d'approvisionner les communautés en eau salubre¹¹.

36. De même, le Fonds d'action sociale du Malawi, établi en 1996, finance des projets communautaires d'autonomisation. Les projets sont sélectionnés et contrôlés par des comités consultatifs locaux composés de représentants d'ONG, du personnel du Fonds, de fonctionnaires et de bénéficiaires. L'un de ces projets soutient les orphelinats dirigés par l'ONG Friends of Orphans Community Care Centre, qui s'occupe actuellement de plus de 1 000 enfants et forme des prestataires de soins chargés d'élever les orphelins de manière à ce qu'ils puissent rester au sein de la communauté¹¹.

37. Le Projet d'assainissement des taudis au Bangladesh a été lancé en 1985 dans cinq municipalités afin de tenter de résoudre les problèmes sociaux et environnementaux auxquels sont confrontés les habitants des taudis. Il a permis aux collectivités locales de fournir un ensemble intégré de services de base matériels, sociaux et économiques aux citoyens pauvres. Le volet microcrédit du projet a porté

ses fruits et bon nombre de ménages pauvres ont pu ainsi augmenter leurs revenus. Le projet a permis de sensibiliser davantage les habitants des taudis à l'importance de la santé et de l'assainissement, ce qui a contribué à réduire sensiblement l'incidence de nombreuses maladies. Il a aussi permis de renforcer le pouvoir d'action des femmes pauvres en les faisant participer à la vie de la communauté, grâce en particulier au programme d'épargne et de crédit, qui a amélioré leur condition au sein de leur famille et de leur communauté. Le projet s'est poursuivi dans une deuxième étape en 1990 et, en 1994, il couvrait 25 villes et 185 ensembles de taudis, ce qui lui a permis d'atteindre 40 000 femmes.

38. L'expérience a démontré que l'élaboration de politiques participatives était essentielle. Afin de garantir la durabilité des politiques, une meilleure collaboration entre le Gouvernement et la société civile est nécessaire à toutes les étapes de leur conception et de leur mise en oeuvre. L'élaboration des politiques économiques doit tenir compte des politiques et objectifs dans le domaine de l'éradication de la pauvreté et du développement social. Afin d'obtenir un soutien accru du public et de le sensibiliser davantage, il faut accorder la même priorité aux objectifs fixés en matière d'éradication de la pauvreté et de développement social qu'aux questions qui revêtent une importance nationale, notamment les questions économiques.

39. Le développement communautaire contribue pour une large part à réduire la pauvreté. Une stratégie viable à cet égard consiste à promouvoir la participation, la gestion communautaire et le renforcement des moyens des pouvoirs publics. Toutefois, bien que la participation soit une condition nécessaire pour pouvoir éliminer efficacement la pauvreté, elle doit être complétée par des compétences en gestion qui renforcent la capacité de la population de participer à une action organisée et de mobiliser son potentiel de production. Ces initiatives mettant à contribution la population sont incomplètes et d'une durabilité moindre sans un soutien du Gouvernement. Les communautés et les organisations peuvent collaborer plus efficacement et sur un pied d'égalité avec les pouvoirs publics et les ONG, lorsqu'elles utilisent les compétences qu'elles ont acquises en matière de gestion communautaire. Le caractère participatif de la planification et de la mobilisation des ressources place les organisations de citoyens en meilleure position pour négocier avec les institutions établies en dehors de la communauté.

40. Une société civile forte est essentielle pour rapprocher l'État de ses citoyens. Il importe de faire en sorte que les individus puissent plus facilement assurer le contrôle de leur vie et d'encourager les gouvernements à collaborer avec eux plus efficacement. Les grands défis que devront relever les sociétés décentralisées consisteront notamment à accroître la stabilité de la société civile et à renforcer ses institutions. Un engagement civique véritable dans la vie de la collectivité est indispensable pour responsabiliser davantage les citoyens à la gestion de leur communauté et établir un programme politique et économique de nature à promouvoir le progrès social et le développement.

41. La dégradation de l'environnement est un obstacle croissant dans les pays en développement. La détérioration des systèmes d'adduction d'eau, des terres et des forêts freine le développement économique en augmentant les dépenses de santé, en réduisant la productivité agricole et en creusant l'écart des revenus entre riches et pauvres. En outre, la destruction des ressources environnementales réduit le potentiel de développement.

42. La gestion de l'environnement intégrée est un bon exemple de pratique optimale pour parer à la dégradation de l'environnement. C'est ainsi que, dans le programme de gestion intégrée de la réserve naturelle de Dana (Jordanie), la conservation de la diversité biologique contribue au développement socioéconomique des communautés locales ciblées qui vivent dans la zone protégée ou alentour. Avant le lancement du projet, l'utilisation sauvage des ressources naturelles par des communautés nomades ou sédentaires avait engendré la dégradation des pâturages, l'érosion des sols, et pratiquement réduit à néant la régénération des arbres. Les concepteurs du projet ont fait fond sur des compétences et des initiatives locales, offrant ainsi à la population locale la possibilité de gagner sa vie grâce à la réserve naturelle sans la détruire, notamment en produisant des fruits secs, en cultivant des plantes médicinales à des fins commerciales et en fabriquant des bijoux. Dans le cadre d'une initiative locale qui constitue l'un des volets du programme, presque tous les emplois liés au tourisme (guides touristiques, gardes-forestiers, gérants de sites de camping, cuisiniers, nettoyeurs, réceptionnistes, gérants de boutique) ont été attribués à la population locale. Cela a incité les villageois à étudier les possibilités offertes par le nombre croissant de touristes attirés par la zone protégée. Les initiatives qu'ils conçoivent actuellement attestent clairement que l'importance accordée à la création d'activités rémunératrices dans le cadre du programme a permis aux communautés locales de renforcer leurs capacités. Le milieu écologique de la zone est en train de se rétablir à la faveur d'un écotourisme durable et des avantages socioéconomiques issus du programme, qui ont permis de réduire la pression sur les ressources naturelles de la réserve.

43. Le lien fondamental entre pauvreté et environnement signifie qu'une stratégie de développement axée sur la pauvreté doit reposer en grande mesure sur une approche viable visant à garantir la durabilité de l'environnement.

44. Globalement, l'un des principaux enseignements tirés est le suivant : bien que l'élimination de la pauvreté exige une croissance économique plus forte, l'augmentation des revenus est en soi insuffisante pour parvenir à cette fin. L'expérience montre qu'un développement de grande envergure et équitable qui concerne tous les groupes de revenus est nécessaire pour parvenir à réduire la pauvreté, grâce à des investissements complémentaires dans les secteurs économique et social. Il est également nécessaire de promouvoir une croissance qui profite aux pauvres en élaborant des stratégies distinctes, adaptées aux conditions spécifiques des zones urbaines et rurales. Même si un grand nombre de pauvres profiteront du développement et de la croissance en général, d'autres, qui vivent dans des zones plus reculées et plus démunies auront besoin d'un soutien bien plus ciblé tant en amont qu'en aval, et des efforts particuliers devront être consentis pour qu'ils tirent parti des avantages découlant de politiques bien conçues et pour instaurer des conditions qui leur soient favorables.

45. Il est également évident qu'un échange d'informations, de connaissances et de résultats scientifiques efficace est essentiel à l'élaboration des politiques et à la prise de décisions stratégiques, de même qu'aux fins du renforcement des capacités, de la participation, de la coordination de l'aide publique au développement et de l'élimination de la pauvreté. De nouvelles recherches et de nouvelles connaissances qui tiennent compte expressément des conditions nationales et locales peuvent également contribuer à nourrir utilement le débat politique concernant le développement dans les pays en développement, servir de fondement à l'élaboration

de politiques et programmes de lutte contre la pauvreté plus efficaces, et faciliter la mobilisation et la coordination des ressources tant nationales qu'extérieures dans la lutte contre la pauvreté.

46. En dépit des obstacles importants qui entravent la croissance, on notera que de nombreux pays ont accéléré leur développement social et économique et réduit leur niveau de pauvreté. Avec l'aide de la communauté internationale, les pays pauvres qui adoptent des politiques locales appropriées peuvent améliorer sensiblement le niveau de vie de leurs citoyens.

III. Ressources financières à allouer à l'élimination de la pauvreté

47. L'objet du présent rapport n'est pas d'établir des estimations précises des fonds requis par les pays pour parvenir à réduire la pauvreté, selon l'objectif énoncé dans la Déclaration du Millénaire. Le Groupe de haut niveau sur le financement du développement (A/55/1000) et, plus récemment, la Banque mondiale et la Commission Macroéconomie et santé¹² ont entrepris d'évaluer le montant estimatif des ressources qui seraient nécessaires pour atteindre les objectifs de développement énoncés dans la Déclaration. Il en ressort qu'un montant supplémentaire de 40 à 60 milliards de dollars par an au titre de l'APD serait nécessaire pour aider les pays les moins avancés à atteindre ces objectifs d'ici à 2015, sous réserve, toutefois, d'une prestation de services efficace et de la disponibilité des fonds, pour une légère part. Ainsi, le montant total annuel de 40 à 60 milliards de dollars ne devrait être interprété que comme un ordre de grandeur.

48. L'APD fournie par les pays membres du Comité d'aide au développement (CAD) de l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE) a diminué de près de 4,3 % en valeur nominale, passant de 53,7 milliards de dollars en 2000 à 51,4 milliards de dollars en 2001. Toutefois, en tenant compte de l'inflation et des fluctuations des taux de change, cette aide n'a baissé que de 1,4 % en valeur réelle. En général, pour le groupe des pays donateurs membres du CAD, l'APD a continué de représenter 0,22 % du produit national brut (PNB). Cependant, bien que l'APD ait diminué ces dernières années, la part consacrée aux services sociaux de base, dont l'enseignement de base, les soins de santé de base, les programmes de population et l'hygiène de la procréation, ainsi que les projets d'approvisionnement en eau et d'assainissement destinés aux pauvres, a augmenté, passant de 8 % en 1995 à 14 % en 2000 (4 milliards de dollars).

49. Certaines tendances permettent d'espérer un arrêt de la diminution de l'APD, certains donateurs importants ayant réaffirmé, à la Conférence internationale sur le financement du développement, tenue à Monterrey (Mexique) en mars 2002, leur engagement d'augmenter l'APD. Les États-Unis d'Amérique prévoient d'augmenter leur aide au développement de 5 milliards de dollars par an d'ici à 2006, les fonds supplémentaires étant placés dans un nouveau compte, le Millennium Challenge Account (compte du Millénaire) pour être distribués aux pays en développement qui se seront montrés résolus à assurer une bonne gestion des affaires publiques, à améliorer les services de santé et l'éducation, ainsi qu'à adopter une politique économique saine visant à favoriser le développement des entreprises et à stimuler l'esprit d'entreprise. Les pays membres de l'Union européenne (UE) se sont engagés

collectivement à consacrer 0,39 % de leur PNB à l'APD d'ici à 2006, en attendant d'atteindre l'objectif final de 0,7 %¹³.

50. Le Consensus de Monterrey issu de la Conférence internationale sur le financement du développement¹⁴ illustre le nouveau partenariat grandissant entre les bailleurs de fonds et les bénéficiaires de l'APD, qui ont les uns comme les autres la responsabilité d'améliorer l'efficacité de l'aide. Il faut pour cela délier davantage l'aide et réduire les coûts de transaction imposés par l'acheminement de l'aide en harmonisant les politiques et procédures bilatérales et multilatérales suivies par les bailleurs de fonds, en coordonnant les mécanismes de paiement et d'acheminement de l'aide, et en optant pour un système de mise en commun, qui permette aux bailleurs de fonds de financer directement, au moyen de leur budget, les programmes entrepris par les pays bénéficiaires eux-mêmes.

51. L'expérience acquise en matière de contrats a montré que lier les achats aux fournisseurs du pays donateur réduit l'efficacité de l'aide. Au cours des 10 dernières années, la part de l'aide déliée est passée de 60 % à 80 %. En 2001, le CAD a adopté une nouvelle recommandation tendant à délier l'aide destinée aux pays les moins avancés afin de stimuler leur croissance.

52. L'APD s'est révélée très efficace dans les pays qui appliquent une politique rationnelle et disposent d'institutions solides. Aussi, dans le cas de distorsions, les bailleurs de fonds doivent-ils recourir à d'autres instruments pour promouvoir le développement. Pour que le développement équitable et durable contribue plus activement à la réduction de la pauvreté à l'échelle mondiale, les pays bénéficiaires, les organismes d'aide et les pays donateurs doivent se partager la responsabilité de la gestion de l'aide. Sans une politique macroéconomique et un environnement institutionnel propices, la rentabilité des capitaux engagés au titre de l'APD sera sans doute très faible et de courte durée. Par conséquent, l'adoption de mesures visant à atténuer la pauvreté exige souvent au préalable d'améliorer les capacités institutionnelles, afin notamment de promouvoir la bonne gouvernance.

53. En dernière analyse, pour financer l'élimination de la pauvreté, il est indispensable de mobiliser les ressources intérieures. L'une des plus grandes difficultés que les pays en développement doivent surmonter est de réunir des conditions propres à stimuler l'épargne intérieure, aussi bien publique que privée, de maintenir des niveaux adéquats d'investissements productifs et de mettre en valeur les ressources humaines. À cette fin, ces pays doivent adopter des politiques macroéconomiques plus efficaces et plus cohérentes, afin de créer des conditions favorisant la mobilisation des ressources intérieures, d'accroître la productivité, de réduire la fuite des capitaux, d'encourager le secteur privé et d'attirer et d'utiliser efficacement les investissements et l'assistance internationaux.

54. Toutefois, de nombreux pays en développement et pays en transition doivent trouver d'urgence des partenaires de développement afin d'obtenir une aide supplémentaire qui leur permettra de prendre les mesures requises pour réduire la pauvreté de moitié d'ici à 2015. Pour qu'il y ait progrès social, il faut augmenter sensiblement le montant des ressources intérieures et extérieures affectées aux programmes sociaux. L'allègement de la dette et la stabilisation des apports financiers internationaux contribueraient pour une large part au développement social et économique. Pour produire l'effet souhaité, l'affectation de ressources au développement social doit obéir à des principes clairement définis en matière d'efficacité, d'applicabilité, de priorité et de transparence. Il ressort de certaines

initiatives de réduction de la pauvreté, que de nombreux pays parmi les plus pauvres ne peuvent compter uniquement sur les ressources du budget national et sur le financement externe et doivent identifier des initiatives locales pour mobiliser des ressources et appliquer des programmes durables.

55. Les pays en développement, qui ne peuvent pas financer le développement économique à l'aide de l'épargne intérieure, sont tributaires du financement extérieur, et accumulent de ce fait une dette extérieure importante. Beaucoup de pays pauvres consacrent une large part de leurs dépenses publiques au service de la dette, réduisant ainsi les ressources disponibles pour les services sociaux et le développement. L'allègement de la dette est de ce fait une nécessité absolue.

56. À la fin de mars 2002, 26 pays au total bénéficiaient de l'allègement au titre de l'Initiative en faveur des pays pauvres très endettés (PPTE). Depuis septembre 2001, trois nouveaux pays (Burkina Faso, Mozambique et Tanzanie) ont atteint le point d'achèvement et trois autres (Éthiopie, Ghana et Sierra Leone) le point de décision¹⁵.

57. Alors que de nouveaux pays ont réussi à atteindre le point de décision, ceux qui sont parvenus au point d'achèvement ont été moins nombreux que prévu. Les pays ont mis plus de temps que prévu pour élaborer des stratégies de réduction de la pauvreté, et certains ont pris du retard dans la mise en oeuvre des grandes réformes macroéconomiques ou structurelles. Il est devenu plus difficile d'atteindre et de maintenir un degré d'endettement tolérable en raison de la détérioration de la conjoncture économique mondiale. Pratiquement tous les pays pauvres très endettés sont fortement tributaires des produits de base pour leurs recettes d'exportation et recettes publiques et demeurent donc vulnérables à la baisse des cours mondiaux et à d'autres évolutions négatives exogènes.

58. À Monterrey, la plupart des participants ont estimé que, pour susciter de forts courants de capitaux privés et publics tant intérieurs qu'extérieurs, dont des investissements étrangers et le financement viable de la dette, il fallait envisager le financement du développement selon une approche intégrée, assurer une bonne gouvernance et adopter des politiques macroéconomiques. Ils ont également décidé d'examiner la proposition tendant à envisager des allocations au titre des droits de tirage spéciaux pour le développement comme nouvelle source de financement éventuelle.

59. Il est évident que les ressources provenant des sources de financement classiques sont insuffisantes. Il est indispensable d'établir, par consensus international, de nouvelles sources de financement multilatéral stables et contractuelles.

IV. Conclusion

60. La réalisation d'objectifs de développement énoncés dans la Déclaration du Millénaire a progressé de façon inégale, et au rythme actuel, il est peu probable que la plupart soient atteints en 2015 dans plusieurs régions, en particulier l'Afrique subsaharienne. Pour réduire l'extrême pauvreté de moitié d'ici à 2015, le PIB moyen par habitant dans les pays en développement devrait croître d'environ 3,6 %, taux qu'aucune région n'obtiendra sans doute.

61. Malgré cette évaluation peu encourageante, un certain nombre de pratiques optimales ont été identifiées et des enseignements ont été tirés. Il apparaît donc qu'on peut surmonter les obstacles à l'élimination de la pauvreté. Parmi les exemples cités dans le présent rapport, on notera l'élargissement de l'accès à l'éducation, en particulier pour les femmes et les filles; la création de capacités; le renforcement des institutions de la société civile; l'autonomisation des communautés, en particulier des femmes; la promotion du microcrédit et du microfinancement; l'adaptation des stratégies aux milieux urbain et rural; l'amélioration de l'efficacité de l'aide, notamment par l'abandon de la pratique consistant à lier les achats aux fournisseurs des pays donateurs; et la protection de l'environnement. Toutefois, beaucoup de ces mesures répondent à des situations spécifiques, et rien ne permet d'assurer qu'elles ont été renforcées ou appliquées ailleurs. Il importe par conséquent de pouvoir disposer rapidement d'informations plus précises sur les bonnes pratiques et les enseignements tirés. Bien qu'un certain nombre de bases de données aient déjà été mises en place, il faut intensifier les efforts en collectant et en classant les informations recueillies ailleurs sur les bonnes pratiques et l'expérience acquise et les utiliser pour créer des bases de données d'accès facile; en organisant ces bases de données en réseau, afin d'améliorer la diffusion et de faciliter l'obtention des informations; et en favorisant la diffusion des meilleures pratiques, par tous les moyens possibles, y compris dans le cadre de la coopération Sud-Sud.

62. C'est aux gouvernements qu'il incombe au premier chef d'assurer le développement. Toutefois, leurs efforts doivent être soutenus par une conjoncture économique internationale favorable. Les obstacles que représentent le lourd fardeau de la dette, l'accès restreint aux marchés des pays développés et l'insuffisance des ressources allouées au titre de l'APD ne peuvent être surmontés que dans le cadre de la coopération internationale. Le Sommet mondial pour le développement social, la vingt-quatrième session extraordinaire de l'Assemblée générale, le Sommet du Millénaire, le nouveau cycle de négociations commerciales multilatérales, également appelé « Cycle pour le développement », le récent Consensus de Monterrey sur le financement du développement, et le Nouveau Partenariat pour le développement de l'Afrique sont autant d'illustrations de la nécessité de renforcer la coopération internationale pour surmonter les obstacles entravant l'élimination de la pauvreté.

63. Pour atteindre les objectifs de développement énoncés dans la Déclaration du Millénaire d'ici à 2015, il importe de traduire les accords issus des réunions susmentionnées en mesures concrètes. Les progrès ont malheureusement été insuffisants sur tous ces fronts. À moins que cette situation ne change, l'enseignement qu'il faudra peut-être tirer d'ici à 2015 sera que l'absence de coopération internationale aura empêché la réalisation des objectifs fixés.

Notes

¹ Publication des Nations Unies, numéro de vente : F.02.II.A.7.

² Les objectifs assortis de délais sont, notamment les suivants : réduire de moitié, entre 1990 et 2015, la proportion de personnes qui souffrent de la faim; d'ici à 2015, donner à tous les enfants, garçons et filles, partout dans le monde, les moyens d'achever un cycle complet d'études primaires; éliminer les disparités entre les sexes dans les enseignements primaire et secondaire d'ici à 2005 si possible et à tous les niveaux de l'enseignement d'ici à 2015 au plus tard; réduire de deux tiers, entre 1990 et 2015, le taux de mortalité des enfants de moins de

5 ans et réduire de trois quarts, au cours de la même période, le taux de mortalité maternelle; d'ici à 2015, avoir maîtrisé la propagation du VIH/sida et commencé à inverser la tendance actuelle; d'ici à 2015, avoir maîtrisé le paludisme et autres grandes maladies et commencé à inverser la tendance actuelle; réduire de moitié, d'ici à 2015, le pourcentage de la population qui n'a pas accès de façon durable à un approvisionnement en eau potable; et réussir, d'ici à 2020, à améliorer sensiblement la vie d'au moins 100 millions d'habitants de taudis. Voir A/56/326, annexe.

- ³ Banque mondiale, *Global Economic Prospects and the Developing Countries 2002* (Washington, 2001).
- ⁴ L'Unesco définit les pratiques optimales comme des initiatives qui ont fait leurs preuves et ont un impact concret sur l'amélioration de la qualité de la vie des populations; sont le fruit de partenariats efficaces entre les secteurs public, privé et civil de la société; et sont socialement, culturellement, économiquement et environnementalement durables. Le CNUEH (Habitat) et le PNUD ont des critères assez similaires pour définir les pratiques optimales.
- ⁵ Les obstacles économiques seront abordés plus en détail au chapitre III du présent rapport qui concerne les ressources financières nécessaires à l'élimination de la pauvreté.
- ⁶ Voir *La situation économique et sociale dans le monde, 1999 : Tendances et politiques économiques actuelles* (Publication des Nations Unies, No de vente F.99.II.C.1), chap. VII, pour un examen des autres types de microfinancement.
- ⁷ Banque mondiale, *Rapport sur le développement dans le monde, 2000-2001 : lutte contre la pauvreté* (New York, Oxford University Press, 2000).
- ⁸ J. Kim, H. Alderman et P. F. Orate, Evaluation of the Balochistan Rural Girls' Fellowship Program: Will Rural Families Pay to Send Girls to School?, Document de travail de la Banque mondiale, No 22983 (Washington, 1999).
- ⁹ *Poverty Reduction and the World Bank: Progress in Operationalizing the World Development Report 2000/2001* (Washington, Banque mondiale, 2002), chap. III, encadré 3.3. Peut être consulté sur le site <<http://www.worldbank.org/poverty/library/progr/2000-01/chapter3.pdf>>.
- ¹⁰ Ibid., encadré 35.
- ¹¹ Ibid.
- ¹² Shantayanan Devarajan, Margaret J. Miller et Eric Swanson, « Goals for development: history, prospects and costs », document de travail No 2813, (Washington, Banque mondiale, 2002); *Macroeconomics and Health: Investig in Health for Economic Development: Report of the Commission on Macroeconomics and Health* (Genève, Organisation mondiale de la santé, 2001).
- ¹³ Selon cet objectif général, tous les membres de l'UE s'efforceraient de consacrer au moins 0,33 % de leur PNB à l'APD d'ici à 2006, étant entendu que ceux qui dépassent déjà ce pourcentage devront maintenir ou augmenter encore leur contribution au titre de l'APD.
- ¹⁴ *Rapport de la Conférence internationale pour le financement du développement, Monterrey (Mexique), 18-22 mars 2002* (publication des Nations Unies, numéro de vente : F.02.II.A.7), chap. I, résolution 1, annexe.
- ¹⁵ L'Initiative PPTE comporte deux phases : durant la première phase, le pays doit justifier de bons résultats pendant trois ans et élaborer une stratégie de réduction de la pauvreté. Au point de décision, qui clôt cette première phase, une décision formelle est prise quant à l'admissibilité du pays au bénéfice de l'aide et la communauté internationale s'engage à fournir une aide suffisante d'ici le point d'achèvement. Pendant la seconde phase, qui n'est pas limitée dans le temps, le pays doit de nouveau obtenir de bons résultats s'il veut atteindre le point d'achèvement et obtenir l'aide restante.